



**27 – 29 novembre 2009**

# RÈGLEMENT



AUTOMÓVEL  
CLUB DE PORTUGAL

Rua Rosa Araújo, 24  
1250-195 LISBOA  
Tel: 351 219 429 187 Fax: 351 219 429 192  
acpmotorsport@acp.pt



# PALMARÈS

## 1998

1º Miguel Farrajota / Bianchi Prata / Bernardo Villar	Nissan Terrano II
2º Rogério Almeida / Carlos Almeida / Isidro Almeida / Nuno R. Silva	Nissan Terrano II
3º António Bayona / Rui Sousa / Nuno Rocha / António Coimbra	Nissan Terrano II

## 1999

1º Miguel Farrajota / Bianchi Prata / Ruben Faria / Hélder Rodrigues	Nissan Terrano II
2º António Bayona / Nuno Rocha / Rui Sousa	Nissan Terrano II
3º Rodrigo Costa / Jaime Sousa / José Soares / Pedro Chaves	Toyota Land Cruiser

## 2000

1º Jorge Serra / Filipe Campos / Carlos Rolla / Ângelo César Machado	Toyota Land Cruiser
2º Santos Godinho / Manuel Russo / António Bayona / António Coimbra	Nissan Terrano II
3º Hélder Pimenta / Miguel Ribeiro / António Durães	Nissan Terrano II

## 2001

1º Hélder Pimenta / Hélder Oliveira / Miguel Ribeiro / António Durães	Nissan Terrano II
2º Rodrigo Costa / Jaime Sousa / Michel Lacombe / João Teixeira Gomes	Toyota Land Cruiser
3º António Coimbra / Pedro Silva Nunes / João Belo / João Nunes	Nissan Terrano II

## 2002

1º Jorge Serra / Carlos Rolla / Filipe Campos / Luís Costa	Toyota Land Cruiser
2º Luís Dias / Rui Sousa / Manuel Mello Breyner / Pedro Mello Breyner	Nissan Navara
3º Robert Poletti / Laurent Poletti / Jacques Mureau / Stéphane Santucci Fouquet	

## 2003

1º Rui Sousa / Luís Dias / Manuel Mello Breyner / Pedro Mello Breyner	Nissan Pick Up Navara
2º Carlos Sousa / Miguel Barbosa / Stéphane Peterhansel / Miki Biasion	Mitsubishi Strakar
3º Alain Perreau / Herve Durand / Joel Clevenot / Christian Duple	Fouquet

## 2004

1º Mário Andrade / Gerard Moncé / Stephane Barbry / Alexandre Andrade	Monce Renault Clio
2º Robert Poletti / Laurent Poletti / Philippe Letang / Georges Lansac	Fouquet
3º Paulo Marques / Miguel Veloso / Paulo Ferreira / Filipe Palmeiro	Nissan Pick Up TTMB

## 2005

1º Robert Poletti/ Laurent Polleti/ George Lansac/ Reynald Prive	Buggy Fouquet
2º Andris Dambis/ Maris Soukans/ Igors Skoks	OSC/Oscar
3º Yves Morize/ Philippe Letang/ Pascal Thomasse	Fouquet BMW M3

## 2006

1º Yves Mourize / Philippe Letang / Pascal Thomasse / Yves Tartarin	Fouquet BMW M3
2º Mário Andrade / Gerard Monce / Stéphane Barbry / Alexandre Andrade	Renault Clio V6
3º Adélio Machado / Maria Pires de Lima / José Mendonça / Rui Lopes	Toyota Land Cruiser

## 2007

1º Mário Andrade / Gerard Monce / Stéphane Barbry / Alexandre Andrade	Monce Renault Clio V6
2º Yves Morize / Philippe Letang / Georges Lansac / Michel Salvatore	Fouquet BMW M3
3º Rui Sousa / Edgar Condense / Henrique Marques / João Seabra	Isuzu Rodeo

## 2008

1º Thierry Charbonier / Nicolas Gibon / Yves Fromont	Wildcat 200
2º Pedro Lamy / Ricardo Leal dos Santos / Serge Finkelstein / Jean Marc Schmit	Schmit – Peugeot 206 TT
3º Andris Dambis / Mauris Saukans / Igors Skoks	Oscar 24

## ARTICLE 1 - DEFINITION

### 1.1- ORGANISATION

L' **AUTOMÓVEL CLUB DE PORTUGAL** organise, du 27 a 29 Novembre 2009, une épreuve sportive nommée **24 HEURES TT VODAFONE**.

L'épreuve aura lieu dans un circuit spécialement construit, et sera disputée selon la réglementation de la Fédération Internationale d'Automobile (FIA), et de la Federação Portuguesa de Automobilismo e Karting (FPAK) et par ce règlement, lequel a été approuvé par FPAK et inscrit sous le numéro **n° 204 / XTT / 09**.

**1.1.1** – Cette épreuve sera disputée selon les termes prévus dans l'Art. 18 du Code Sportif International, étant admis, par conséquence, les pilotes titulaires de licences sportives émises par une ASN différente de FPAK. Néanmoins, la sauvegarde prévue dans le même article du CSI sera appliquée:

*« Une épreuve nationale peut également, à l'avis de l'ASN qui l'autorise, admettre la participation de licenciés par autres ASN. Dans ce cas-là, quand l'épreuve est partie d'un championnat ou série nationale, les concurrents titulaires de licences sportives émises par une autre ASN (différente de celle du pays où l'épreuve est organisée) ne seront pas éligibles pour ponctuer dans le classement des avant mentionnés championnats ou séries nationales. »*

En face de l'agrément entre FPAK et RFEA, la restriction ci-dessus mentionnée ne s'applique pas aux pilotes participants titulaires de licences sportives émises par la Real Federación Española de Automovilismo (RFEA).

Dans les termes du même article du CSI, on informe que;

- Les catégories de voitures admises à participer dans cette épreuve sont celles consistantes avec le Règlement Particulier de l'épreuve.
- Le degré minimum de licence sportive exigé sur cette épreuve est la licence « nationale ».

### 1.2 – PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

12 Octobre	Ouverture des engagements
06 Novembre	Clôture des engagements à droits minorés
12 Novembre	Clôture des engagements
20 novembre	Publication de la liste des engagés
25 Novembre	Clôture du Secrétariat de l'épreuve au ACP Motosport

<b>26 Novembre</b>	11h00 – 21h30	Accréditations
	17h30	Ouverture du Secrétariat dans le lieu de l'épreuve
	17h30 – 21h30	Vérifications Administratives
	19h00 – 23h00	Vérifications Techniques
	22h00	Clôture du Secrétariat

<b>27 Novembre</b>	07h45	Ouverture du Secrétariat
	08h00 – 11h00	Vérifications Administratives et Techniques
	13h30	Affichage de la liste des équipages admis au départ
	14h00 – 18h30	Essais Chronométrés, pour les T1, T2 et E
	15h00 – 18h30	Essais Chronomètres, pour toutes les Catégories
	19h00	Affichage du classement des Essais Chronométrés et de la Grille de Départ
	19h30	Briefing
	20h30	Clôture du Secrétariat
<b>28 Novembre</b>	08h00	Ouverture du Secrétariat
	10h00 – 11h00	Essais libres (Warm Up)
	11h45 – 12h00	Sortie des stands pour la formation de la grille de départ
	12h50	Début des procédés du départ
	13h00	Départ des <b>24 Heures TT Vodafone</b>
<b>29 Novembre</b>	13h00	Arrivée des <b>24 Heures TT Vodafone</b>
	14h00	Affichage des résultats
	15h00	Remise des prix
	15h30	Clôture du Secrétariat

La localisation exacte du circuit et l'horaire de convocation des concurrents pour les vérifications initiales seront publiés par additif.

### 1.3 TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE:

Jusqu’au 25 novembre	<b>ACP MOTORSPORT</b> Du lundi au vendredi (9h-13h / 14h/18h) Rua Rosa Araujo, 24 1250-195 Lisboa – Portugal Tel. +351 219 429 187 Fax +351 219 429 192 <a href="mailto:acpmotorsport@acp.pt">acpmotorsport@acp.pt</a> <a href="http://www.acp.pt">www.acp.pt</a>
Du 26 a 29 Novembre	Au secrétariat de l'épreuve (sur place)

### 1.4 – COMMISSION ORGANISATRICE

Président Carlos Barbosa  
Vice-président Orlando Romana  
Jaime Santos

Superviseur de Sécurité Jaime Santos  
Assistant du Sécurité José Motaco  
Secrétaire l'épreuve Ana Esteves  
Secrétaire Vanda Marcelo  
Logistique Nuno Santos  
Paddock Ricardo Megre

**Automóvel Club de Portugal**  
Rua Rosa Araújo, 24  
1250-195 Lisboa – PORTUGAL  
e-mail: [acpmotorsport@acp.pt](mailto:acpmotorsport@acp.pt)

Tel: +351 219 429 187  
Fax: +351 219 429 192

## 1.5 – OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Commissaires Sportifs	Horácio Rodrigues Franco da Silva António Mocho	Lic. n° CDI 29 Lic. n° CD 466 Lic. n° CD 469
Directeur de Course	Orlando Romana	Lic. n° DP 459
Directeur de Course Adjoint	Jaime Santos	Lic. n° DP 461
Secrétaire du Meeting	Ana Esteves	Lic. n° AD 494
Responsable Chronométrage	Cronobandeira	
Médecin chef	Dr. Pedro Barradas	
Responsable Presse	Fernando Petronilho	
Commissaires Techniques	Daniel Ribeiro Jorge Paulo Pedro Oliveira Júlio Oliveira Fernando Ryder Nuno Azevedo Pedro Azevedo Frederico Antunes Carlos Correia Jorge Nogueira	Lic. n° CTC 479 Lic. n° CTC 51 Lic. n° CT 482 Lic. n° CT 481 Lic. n° CT 483 Lic. n° CT 489 Lic. n° CT 487 Lic. n° CTE 870 Lic. n° CTE 490 Lic. n° CTE 491
Relations aux Concurrents	Paulo Laginha Fernando Mira Silvério Gonçalves Ricardo Megre	Lic. n° DPA 866 Lic. n° DPA 864 Lic. n° DPA Lic. n° CT 486

### ARTICLE 2 – CIRCUIT – FORMULE DE LA COMPETITION

**2.1** – L'épreuve sera disputée dans un circuit comprenant environ 17 kilomètres dans les alentours du village de Fronteira, du district de Portalegre.

**2.2** – L'épreuve sera disputée dans le sens contraire des aiguilles d'une montre, les équipages enfreignant cette règle peuvent être exclus.

**2.3** – Pendant les essais et pendant la course, il est absolument interdit de circuler en dehors de l'itinéraire, les pilotes devront suivre le parcours signalé par des flèches et de la bande plastique.

Dans le cas d'une sortie de piste, les équipages devront la rejoindre au même endroit.

Toutes infractions à ces dispositions impliquent une pénalisation minimale d'un tour laquelle pourra être augmentée par les Commissaires Sportifs particulièrement en cas de récidive.

**2.4** – Dans le cas où le parcours se trouverait partialement ou totalement bloqué, les équipages arrivant sur les lieux doivent, par tous les moyens, essayer de dégager la piste et aider les concurrents ayant des difficultés.

Aucune compensation ne sera accordée pour les retards résultants de ce type de situation.

Dans ce type de situation, l'organisation pourra être amenée à prendre des mesures et trouver un parcours alternatif qui devra être suivi par tous les pilotes comme étant le parcours original.

Il est absolument interdit aux pilotes de circuler en dehors de l'itinéraire de l'épreuve sans l'autorisation de l'organisation.

**2.5** – La signalisation indiquée par les drapeaux, devra être scrupuleusement suivie par tous les pilotes, selon le 4.1 de l'Annexe H du CDI.

**2.6** – L'épreuve aura une durée de 24 heures et sera déclarée vainqueur l'équipage qui aura parcouru la plus grande distance pendant cette période. Aucunes neutralisations aux temps réalisés à cause de pannes, réparations ou ravitaillements des véhicules, où changement des pilotes, ne seront admises.

### **Article 3 – EQUIPAGES**

**3.1** – Pour l'exacte interprétation de ce texte seront admis les mots:

- a) " concurrents ", utilisé pour la personne physique ou morale ayant engagé le véhicule;
- b) " équipage ", utilisé pour l'ensemble des conducteurs.

**3.2** – L'épreuve est ouverte aux conducteurs titulaires de Licences Sportives Internationales " A ", " B " ou " C " ou, aussi Nationales et Régional.

**3.3** – Les équipages pourront être composés de 3 ou 4 conducteurs. Un pilote ne peut être inscrit que dans un seul et unique équipage.

**3.4** – Le changement d'un membre d'équipage pourra être effectué jusqu'au moment de sa présentation aux vérifications administratives. Le changement de deux membres de l'équipage ne pourra être autorisé que par le Collège des Commissaires Sportifs.

**3.5** – Seulement un conducteur de l'équipage peut être à bord du véhicule pendant la durée des essais et de l'épreuve.

**3.6** – Les changements de pilotes devront être réalisés, exclusivement, dans le stand (boîte) respectif de chaque équipage. Toute infraction sera pénalisée par 1(un) tour.

**3.7** – Chaque période de conduite est définie comme un écart de temps compris entre:

- le début de la course et l'entrée du véhicule dans la ligne des stands, pour le premier changement de pilote;
- la sortie du véhicule de la ligne des stands, après le changement de pilote, et l'entrée du véhicule dans la ligne des stands, pour l'échange de pilote suivant;

- la dernière sortie du véhicule de la ligne des stands, après le changement de pilote, et son arrivée jusqu'à la fin de la course.

**3.8 – Chaque tour de conduite ne peut pas dépasser 3 heures.** À la fin de l'épreuve, la durée totale des périodes de conduite de chaque pilote doit être supérieure à 1 tour et ne peut pas excéder 12 heures.

Les éventuels temps d'arrêt du véhicule dans les stands ne seront pas comptés dans la durée des périodes de conduite.

Le temps d'intervention du Pace Car jusqu'à l'ouverture de la ligne de stands ne sera pas considéré pour des éventuels excès de temps dans les tours de conduite.

Toute infraction sera pénalisée comme suit :

	Pénalisation (pour chaque 15'ou fraction)
1 <sup>ère</sup> infraction	1 tour
Infraction de plus d'une heure	Exclusion

**3.9 –** La gestion de la durée des périodes de conduite de chaque pilote est de l'exclusive responsabilité de son équipage.

**3.10 –** La durée de chaque période de conduite sera contrôlée par l'Organisation dans un poste installé à la sortie de la ligne des stands. **L'arrêt dans ce poste est obligatoire pour tous les véhicules, indépendamment d'un changement de pilote.**

Toute infraction sera pénalisée comme suit :

	Pénalisation
1 <sup>ère</sup> infraction	1 Tour
2 <sup>ème</sup> infraction	5 Tours
3 <sup>ème</sup> infraction	Exclusion

**3.11 –** Pendant toute la durée de l'épreuve, la Direction se réserve le droit d'arrêter tout véhicule pour identification du pilote.

**3.12 –** Les temps dépensés par les équipages dans les contrôles mentionnés au 3.10 et 3.11 ne seront pas déduits du temps total de la course.

**3.13 –** Le port de casque et de combinaison de compétition homologuée est obligatoire pour tous les pilotes à l'exception des pilotes des Catégories de Promotion A, B, C, D et E qui pourront utiliser une combinaison de compétition ne correspondant pas à la dernière homologation.

**3.14 –** Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse, entreprise par un concurrent ou un membre de l'équipage, sera jugée par le Collège des Commissaires Sportifs qui prononcera toute éventuelle pénalité pouvant aller

jusqu'à l'exclusion de l'équipage considéré. Le Collège des Commissaires Sportifs pourra également demander à L'ASN d'autres éventuelles sanctions.

**3.15** – Les Classes de Promotion A, B et C, sont réservées au Pilotes Portugais.

## **ARTICLE 4 – VEHICULES ADMIS**

### **4.1 – GROUPE T1 : Véhicules Tout Terrain Modifiées**

Classe 21	4 roues motrices TT jusqu'à 1600 cc.
Classe 22	4 roues motrices TT de 1601 à 3000 cc.
Classe 23	4 roues motrices TT de 3001 à 3500 cc.
Classe 24	4 roues motrices TT au dessus de 3500 cc.

### **4.2 – GROUPE T2 : Véhicules Tout Terrain de Série**

Classe 11	4 roues motrices TT jusqu'à 1000 cc.
Classe 12	4 roues motrices TT de 1001 à 1300 cc.
Classe 13	4 roues motrices TT de 1301 à 1600 cc.
Classe 14	4 roues motrices TT de 1601 à 3000 cc.
Classe 15	4 roues motrices TT de 3001 à 3500 cc.
Classe 16	4 roues motrices TT au-dessus de 3500 cc.

### **4.3 – CATÉGORIE PROMOTION:**

La Catégorie Promotion sera ouverte aux véhicules suivants:

**Promotion A** : voitures sans aucune modification, en conformité avec le catalogue du fabricant

**Promotion B** : voitures Tourisme avec ou sans modifications

**Promotion C (T8)** : voitures en conformité avec les spécifications techniques FIA 1997

**Promotion D** : voitures des groupes A, N et P (Formule Nationale)

**Promotion E** : voitures non incluses dans les classes de Promotion A, B, C et D, et Voitures avec les spécifications Endurance France.

**4.4** – Facteur de conversion turbo: 1,5 pour tous moteurs Diesel (T1 et T2).

**4.5** – Le bride à air n'est pas obligatoire.

**4.6** – Des classements spéciaux seront établis pour les véhicules Diesel et Deux Roues Motrices (2WD).

**4.7** – Les véhicules engagés dans une classe comprenant moins de 5 participants ne participeront qu'au classement général et par groupe.

**4.8** – Il est permis aux véhicules de participer, aux essais et à la course, sans le siège avant droit et sans la roue de secours.

**4.9** – La participation d'un copilote est permise dans la course dans les conditions suivantes:

- Être titulaire d'une licence sportive (minimum régionale).
- Utiliser le même équipement de sécurité que les pilotes (casque, combinaison et gants).
- N'avoir jamais eut de licence sportive.
- Être inscrit seulement par une équipe.
- Ne pas intervenir dans la voiture dans aucune situation (conduire ou mécanique). Ne pas respecter cette règle oblige à l'exclusion de l'équipage.

**4.9.1** – L'équipe devra solliciter pendant les vérifications administratives, un ou plusieurs bracelets de copilote qui doivent être utilisés pendant la course.

## **ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS - PUBLICITE**

**5.1** – Les droits d'engagement pour un véhicule (incluant l'engagement de l'équipage et l'assurance de responsabilité civile à l'égard des tiers – Art. 5.2) sont ainsi fixés pour les demandes reçues jusqu'au 6 novembre 2009 :

**5.1.1** – Avec toute la publicité obligatoire (**VODAFONE**), dans les numéros de compétition, sur les plaques de compétition et sur la bande de pare-brise) et facultative de l'Organisation: **2.500€** pour les concurrents de les Catégories Groupe T1, T2, Catégorie Promotion E.

**5.1.2** – **Sans la publicité facultative de l'Organisation** (avec la bande complète du pare-brise, sur 2 panneaux de 50x52cm et sur 2 panneaux de 30x30cm): **majoration de 100%**.

**Du 6 novembre au 12 novembre, ces droits seront majorés de 500€.**

**5.3** – Les engagements seront reçus à partir de la publication du présent règlement dans les installations du ACP Motorsport (voir Article 1.4) dans les termes des n° 68 à 80 du CDI, jusqu'à 18h00 du 12 novembre 2009.

Tous les règlements devront être effectués:

a) Par chèque à l'ordre de AUTOMOVÉL CLUB DE PORTUGAL (ACP) et envoyé à: Rua Rosa Araujo, 24

1250-195 Lisboa – PORTUGAL

b) Par virement bancaires (système Swift)

AUTOMOVÉL CLUB DE PORTUGAL

Banque

BPI

SWIFT

BBPIPTPL

IBAN

PT50001000002673878000172

**5.4 – Tout engagement sera considéré nul s'il n'est pas accompagné des droits respectifs.**

**5.5 –** Les droits d'engagement seront intégralement remboursés aux candidats dans le cas où leur inscription est refusée, et également pour tous les concurrents régulièrement engagés dans le cas où l'épreuve ne se réaliserait pas.

**5.6 –** L'Organisation remboursera, sous déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du Rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisation par lettre recommandée. La retenue sera:

- De 25 % des droits d'engagement pour les demandes reçues jusqu'à 30 jours avant la date des vérifications;
- de 50 % des droits d'engagement pour les demandes reçues entre 15 et 8 jours avant la date des vérifications;

Note : Il y aura toujours une retenue de 10 % des droits d'engagement (frais de dossier).

**5.7 –** À la signature du Bulletin d'Engagement, le concurrent, ainsi que tout son équipage, sont soumis aux juridictions sportives spécifiées dans le CDI, ainsi qu'au présent règlement.

**5.8 –** Pour ce qui concerne l'attribution des numéros de compétition, l'ordre d'inscription sera défini selon les dates de paiement des droits d'engagement.

## **ARTICLE 6 - ASSURANCE**

**6.1 –** Les frais d'assurance de responsabilité civile à l'égard des tiers sont inclus dans les droits d'engagement.

**Assurance n<sup>o</sup>** \_\_\_\_\_

La couverture de cette assurance est limitée à 9.600.000€ et 4.800.000 € en dommages corporels et matériels, respectivement.

L'assurance sera valide dès le début des vérifications administratives et techniques et jusqu'à un des limites suivants, celui qui se vérifie plus tard:

- Temps limite du délai pour réclamation ou appelation.
- Fin des vérifications Techniques finales
- Moment de l'exclusion ou abandon du concurrent
- Fin de la remise de prix

Compagnie d'Assurance :

**Fidelidade-Mundial, SA**

Largo do Calhariz, 30  
1249-001 Lisboa – Portugal

Tel. +351 213 237 000

Fax +351 213 238 001

**6.2** – En cas d'accident, le concurrent (ou son représentant) devra communiquer aux organisateurs, par écrit et dans le délai maximum de 24 heures, les circonstances de l'accident, et également les noms et adresses des éventuels blessés.

**6.3** – Sont exclus de cette assurance les dommages matériels ou corporels subis par les pilotes et les véhicules engagés.

**6.4** – **L'AUTOMÓVEL CLUB DE PORTUGAL ainsi que le Comité d'Organisation de l'épreuve déclinent toute responsabilité pour tout accident qui pourrait survenir pendant la compétition.**

## **ARTICLE 7 – IDENTIFICATION**

**7.1** – Le comité d'organisation fournira à chaque équipage 2 plaques et 4 panneaux portant les numéros de course.

**7.2** – Pendant toute la durée de la course, les plaques devront être apposées visiblement à l'avant et à l'arrière du véhicule, en position verticale, le plus possible à l'avant et l'arrière du véhicule.

Elles comporteront le numéro de course, le nom de l'épreuve et éventuellement le nom du partenaire principal de l'organisateur.

Les plaques ne devront en aucun cas recouvrir, même partialement, l'immatriculation du véhicule.

**7.3** – Les panneaux avec les numéros de compétition devront figurer sur les portes avant du véhicule (50X52 cm), et sur un support vertical apposé sur le toit (30X30 cm) apposés sur l'axe du véhicule et visible des deux côtés. L'organisation fournira tous les panneaux (autocollants), toutefois l'équipage doit se charger de fixer solidement le support sur le toit du véhicule.

**7.4** – À tout moment de l'épreuve, l'absence ou la mauvaise apposition d'un panneau de course ou d'une plaque entraînera une pénalisation égale, par constat, à 10 % du montant des droits d'engagement. L'absence ou la mauvaise apposition simultanée d'au moins 2 panneaux de course et/ou plaques, entraînera une pénalité de 20 % des droits d'engagement.

**7.5** – Les noms des conducteurs ainsi que le drapeau de leur nationalité, d'une hauteur de 30 à 50 mm, devront être apposés sur chaque côté des ailes ou portières avant du véhicule, sous peine d'une pénalisation, par constat, égale à 10 % du montant des droits d'engagement.

**7.6** – Un signe d'identification – bracelet en plastique – permettra de reconnaître les membres des équipages.

Tout défaut constaté par un officiel entraînera :

	<b>Pénalisation</b>
1 <sup>ère</sup> infraction	1 Tour
2 <sup>ème</sup> infraction	3 Tours
3 <sup>ème</sup> infraction et suivantes (chacune)	5 Tours

Dans le cas d'une dégradation du respectif signe d'identification, les pilotes devront solliciter au secrétariat de l'épreuve son remplacement, de façon à éviter les pénalisations mentionnées antérieurement.

## **ARTICLE 8 – APPLICATION ET INTERPRETATION DU REGLEMENT**

**8.1** – Le Directeur de l'Epreuve est chargé de l'application du règlement pendant le déroulement de l'épreuve.

**8.2** – Toute réclamation sur cette application ou tous cas non prévus, seront étudiés par le Collège des Commissaires Sportifs, le seul qui à pouvoir de décision.

**8.3** – Toutes les éventuelles modifications ou dispositions supplémentaires seront annoncées par des additifs, datés, numérotés et signés. Ces additifs feront partie intégrante du règlement et seront affichés au tableau officiel d'affichage de l'épreuve (voir Article 1.3). Ils seront également communiqués dans les délais les plus brefs directement aux équipages qui devront accuser réception à travers la signature d'un protocole.

## **ARTICLE 9 – VERIFICATIONS**

**9.1** – Les vérifications administratives et techniques auront lieu le 26 et 27 Novembre 2009, selon le programme de l'épreuve. La localisation exacte des vérifications et l'horaire de convocation des équipages seront indiqués par additif.

**9.2** – Tout équipage participant à l'épreuve devra se présenter au complet, avec son véhicule, selon l'heure de convocation.

Tout retard sur l'horaire de convocation des équipages entraînera les amendes suivantes :

	<b>Pénalisation</b>
De 1 à 15 minutes	150 €
De 16 à 30 minutes	250 €
Plus de 30 minutes	Participation refusée

**9.3** – Jusqu'au moment de la vérification administrative, le concurrent pourra librement substituer un véhicule pour un autre du même groupe.

**9.4** – Seuls les équipages ayant satisfait aux vérifications administratives pourront se présenter avec leur véhicule muni de ses plaques et panneaux de

numéros aux vérifications techniques, qui seront d'ordre tout à fait général : marque et modèle du véhicule, conformité apparente avec le groupe dans lequel il a été engagé, conformité des éléments de sécurité.

**9.5** – Le départ sera refusé à tout véhicule qui ne serait pas en conformité avec les prescriptions des règlements de sécurité de la FIA et du présent règlement.

**9.6** – À tout instant, au cours de l'épreuve, des vérifications complémentaires pourront être effectuées concernant aussi bien les membres de l'équipage que le véhicule. À tout moment de l'épreuve, le concurrent est responsable de la conformité technique de son véhicule. Le fait de présenter un véhicule au contrôle est considéré comme une déclaration implicite de conformité.

**9.7** – Il appartient à chaque équipage de veiller sous sa seule responsabilité au manque d'identification et ce, jusqu'à la fin de la course, leur absence entraînant l'exclusion.

**9.8** – Toute fraude constatée et, notamment, le fait de présenter comme intactes des marques d'identification retouchées, entraînera également l'exclusion de l'équipage ainsi que celle de tout concurrent ou équipage qui aurait aidé ou facilité l'accomplissement de l'infraction. Ceci sans préjuger des sanctions plus graves qui pourraient être demandées à l'Autorité Sportive Nationale, donc relève le concurrent ou complice.

**9.9** – Une vérification complète et détaillée comportant le démontage du véhicule pour les équipages classés aux premières places du classement général et de chaque groupe et catégorie ainsi qu'éventuellement pour tout autre équipage, pourra être entreprise à la discrétion absolue du Collège des Commissaires Sportifs agissant d'office, à la suite d'une réclamation ou sur l'avis du Directeur de Course.

**9.10** – Pendant les vérifications Techniques, tous les équipages devront installer dans sa voiture, un Transpondeur, selon les instructions le l'équipe de chronométrage.

## **ARTICLE 10 – PARC FERME**

**10.1** – Les véhicules sont placés sous le régime de Parc Fermé (interdiction de procéder à tout ravitaillement ou réparation), dès leur arrivée à la fin de l'épreuve et au moins jusqu'à l'expiration des délais pour le dépôt des réclamations.

**10.2** – Toute infraction au régime du parc fermé entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

**10.3** – Après avoir garé leur véhicule au parc fermé, le conducteur devra quitter immédiatement le parc, qui sera dès lors interdit à toute entrée ainsi qu'à tout membre de l'équipage.

## **ARTICLE 11 – ESSAIS**

**11.1** – Les essais se dérouleront selon l'article 1.2, du programme de l'épreuve

**11.2** – La session d'essais terminera lorsque que la période définie est écoulée et que le véhicule franchit la ligne d'arrivée.

**11.3** – Indépendamment du nombre de véhicules qui auront conclu la session d'essais, celle-ci sera considérée fermée 20m après le passage de la ligne d'arrivée du premier véhicule.

**11.4** – La participation aux essais chronométrés est obligatoire. Sauf cas de force majeure, reconnu et accepté comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, la participation à l'épreuve sera refusé aux équipages qui ne compléteront, au minimum, un tour chronométré.

**11.5** – Pour l'établissement du classement des essais chronométrés, le temps du meilleur tour réalisé par chaque équipage, sera tenu en compte.

**11.6** – En cas d'égalité de temps des meilleurs tours de deux ou plusieurs équipages, seront tenus en compte les temps du second meilleur tour, troisième meilleur tour si nécessaire, etc.... Dans le cas où il ne serait pas possible de départager les équipages, la meilleure position sera attribuée à celle qui aura effectué en premier le tour le plus rapide.

**11.7** – La formation de la ligne pour entrer en piste pour les essais chronos ne peut être faite que 10 minutes avant l'heure prévue dans le règlement.

## **ARTICLE 12 – BRIEFING**

**12.1** –La présence de tous les pilotes au briefing avec la Direction de l'épreuve qui sera réalisée au secrétariat à l'horaire prévu dans le programme, est obligatoire. Tous les pilotes devront faire contrôler leur présence au poste de contrôle installé dans ce local.

## **ARTICLE 13 – COURSE**

### **13.1 – Formation de la grille de départ**

**13.1.1** – L'accès à la piste des véhicules participants sera permit pendant l'écart de temps fixé au Programme de l'Epreuve.

**13.1.2** – Après leur sortie de la ligne des stands, les pilotes devront suivre les instructions des Commissaires pour prendre la grille de départ. Les véhicules feront le parcours le plus court jusqu'à la grille de départ.

**13.1.3** – Tout véhicule ne sortant pas de la ligne des stands jusqu'au moment de sa clôture (voir 13.1.1) ou qu'il y revienne après être sorti de la piste, ne sera plus autorisé à prendre place sur la grille et partira pour la course à la fin de la ligne des stands, après le passage de tout le peloton.

**13.1.4** – Tout véhicule qui, étant sorti de la zone des stands, pendant sa période d'ouverture (voir 13.1.1) et se présentant dans la zone de pré – grille après le temps fixé au Programme de l'Épreuve, ne sera plus autorisée à occuper sa place sur la grille, et partira en dernière position.

**13.1.5** – Dans tous les cas mentionnés en 13.1.3 et 13.1.4, la place qui était initialement destinée à l'équipage sur la grille de départ, restera vacante.

**13.1.6** – L'assistance est autorisée dans la pré-grille jusqu'aux 10 (dix) minutes avant le départ. Après l'indication officielle de « Départ dans dix minutes », les concurrents qui reçoivent une assistance extérieure seront pénalisés avec 1 tour de retard.

**13.1.7** – Il y aura une seule grille de départ.  
La grille sera formée avec des lignes de 3 véhicules.

## **13.2 – Procédures de départ**

**13.2.1** – Les procédures de départ débutent avec la grille formée 10 minutes avant l'heure prévue de départ. A ce moment une plaque avec l'indication « 10 minutes » sera montrée et un signal sonnera, obligeant la sortie de la zone de la grille de tous les éléments de l'équipage à l'exception du pilote.  
Aucun véhicule ne pourra avoir son moteur en marche après ce moment.

**13.2.2** – 5' (cinq) minutes avant l'heure prévue du départ une plaque avec l'indication « 5 minutes » sera montrée et un signal sonnera, autorisant les pilotes, à partir de ce moment, à mettre en marche leur moteur.

**13.2.3** – 1' (une) minute avant l'heure prévue du départ une plaque avec l'indication « 1 minute » sera montrée.

**13.2.4** – 30'' (trente) seconds avant l'heure prévue du départ une plaque avec l'indication « 30 seconds » sera montrée.

**13.2.5** – **Le départ sera donné en abaissant un drapeau vert accompagné d'un signal sonnera et sémaphore (lumière rouge est passé à la lumière vert).**

**13.2.6** – Deux minutes après le moment du départ tout véhicule qui restera immobilisé sur la grille de départ sera remorqué dans les stands par les véhicules de l'Organisation.

**13.2.7** – Tout faux départ sera pénalisé d'un tour au minimum.

### **13.3 – Signalisation**

#### **13.3.1 – Drapeaux**

##### **a) Drapeaux utilisés exclusivement par le Directeur de la Course ou son adjoint :**

- **Drapeau de départ**
- **Drapeau d'arrivée**
- **Drapeau rouge** : présenté immobile par le Directeur de Course. Indique que tous les véhicules doivent cesser immédiatement la course et se diriger pour son stand ou le lieu qui leur sera indiqué par les Commissaires, avec prudence et prêts à s'arrêter si nécessaire. À chaque poste d'observation sera montré simultanément un drapeau rouge qui aura la même signification pour tous les pilotes.
- **Drapeau blanc et noir** : divisé au milieu par une diagonal. Présenté immobile avec un numéro blanc sur fond noir – avertit le pilote du véhicule portant le numéro indiqué, qu'une conduite antisportive est relevée.
- **Drapeau noir présenté immobile avec un numéro blanc sur un fond noir** : informe au pilote du véhicule qu'il doit s'arrêter dans son stand au prochain passage. Dans ce cas, le drapeau est montré à un pilote pour cause d'une conduite antisportive, récidivant l'utilisation systématique des bords extérieurs de la piste ou d'autres infractions graves, une pénalisation correspondant à un arrêt dans son stand pour une période non inférieure à 10 minutes, lui sera appliquée.
- **Drapeau noir avec un cercle orange** : présenté avec un numéro blanc sur fond noir, indique au pilote du véhicule portant ce numéro, que sa voiture a des problèmes mécaniques susceptibles de constituer un danger pour lui-même ou pour les autres pilotes, et qu'il doit s'arrêter dans son stand au prochain passage.

##### **b) Drapeaux utilisés dans les postes de vigilance**

- **Drapeau jaune** : signal de danger.  
**Fixe:** Conduire avec précaution et dans ses propres limites. Ne pas dépasser. Il y a un accident sur un des côtés de la piste.  
**Agité:** Ralentissez immédiatement. Ne dépassez pas. Préparez-vous à dévier ou suivre une trajectoire non usuelle. Il y a un accident sur la piste.

Dans tous les cas, le dépassement sera autorisé après le passage du local où sera montré un drapeau vert, signalant la fin de la zone de danger.

Toutes infractions aux dispositions ci-dessus seront pénalisées comme suit :

	<b>Pénalisation</b>
1ère infraction	Avertissement au chef d'équipe
2ème infraction	STOP and GO (5 minutes)
3ème infraction et suivantes (chacune)	1 Tour

- **Drapeau rouge:** interruption de la course. Montré immédiatement dans tous les postes de contrôle, dès que le Directeur de Course décide de suspendre les essais ou l'épreuve. Tous les pilotes doivent immédiatement cesser de courir et regagner leur stand ou le local qui leur sera indiqué par les Commissaires, avec la plus grande prudence et prêts à s'arrêter si nécessaire.
- **Drapeau vert:** fin de l'alerte.
- **Drapeau blanc**  
*Fixe:* Vous approchez un véhicule en marche lente.  
*Agité:* Vous êtes susceptibles d'être bloqués par un véhicule en marche lente.
- **Drapeau bleu:** signal de dépassement.

Pendant les essais :

*Fixe:* Un véhicule plus rapide est prêt à vous dépasser. Cédez le passage.

*Agité:* Un véhicule plus rapide va vous dépasser. Cédez le passage immédiatement.

Pendant la course :

*Fixe:* Vous serez bientôt doublés. Cédez le passage.

*Agité:* Cédez obligatoirement et immédiatement le passage, sous peine de pénalisation.

Le drapeau bleu ne sera montré agité, que si auparavant il a été montré fixe au même pilote, ou par instruction du Directeur de l'épreuve.

### 13.3.2 – Sémaphore

Dans la nuit, les drapeaux vert, jaune et rouge seront remplacés par de feux lumineux avec une couleur identique.

Lumière Intermittent = Drapeau Agité
Lumière Fixe = Drapeau Fixe

### 13.3.2 – Procédure du « Stop and Go »

a) Information au Chef d'équipe

b) Signalisation du panneau «Stop and Go» au PC Course, en même temps qu'un autre panneau avec le numéro du concurrent. Le concurrent en cause devra sortir immédiatement de la piste et entrer aux stands.

Le concurrent devra venir et arrêter dans la case «Stop and Go», qui se trouve à environ 30 mètres avant les transpondeurs sur le côté gauche de la piste.

La boîte « Stop and Go » sera marqué à l'aide de plaques.

c) La non-conformité de l'aligne b) sera pénalisé avec un tour.

### **13.4 – Pace Car**

**13.4.1** – Le Pace Car sera utilisé pour neutraliser la course par décision exclusive du Directeur de l'Epreuve, toujours lorsque les conditions de course le justifient. L'entrée du Pace Car en piste aura lieu dans la zone de départ et le véhicule aura les giro-phares allumés. A partir de ce moment, tous les postes de sécurité montreront aux pilotes le drapeau jaune fixe.

**13.4.2** – À partir du moment de l'entrée en piste du Pace Car, tous les véhicules en course devront circuler derrière lui, à la même vitesse et à une distance non supérieure à « cinq voitures », tout dépassement étant interdit, sous peine d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

**13.4.3** – Sous ordre du Directeur de l'Epreuve, le Commissaire à bord du Pace Car autorisera le dépassement de tous les véhicules qui se trouvent entre le 1<sup>er</sup> classé de l'épreuve et le Pace Car. Ces véhicules devront continuer à circuler à vitesse réduite, sans dépasser, jusqu'à atteindre à nouveau la ligne de véhicules qui suit le Pace Car.

**13.4.4** – Pendant l'intervention du Pace Car, l'entrée des stands sera fermée (et les véhicules en compétition ne pourront pas regagner leurs stands), et il ne sera permis d'entrer dans la ligne des stands que quand le Pace Car n'aura franchi la ligne d'arrivée suivi du premier classé. Les concurrents sortant des stands, ne pourront regagner la piste que sous l'autorisation du Commissaire responsable. En principe, cette autorisation sera toujours attribuée, sauf si le Pace Car ou la ligne de véhicules qui le suivent s'approchent à passer où passent, devant la ligne de sortie des stands.

**13.4.5** – Lorsque le Directeur de l'Epreuve décide la fin d'intervention du Pace Car, celui-ci coupera ses giro-phares et regagnera les stands au but de ce tour. Dès que le Pace Car quitte la piste, des drapeaux verts seront montrés à tous les postes et, également, à la ligne d'arrivée. Les dépassements sont formellement interdits jusqu'au moment où chaque véhicule passe la ligne d'arrivée. Jusqu'à ce qu'un tour soit parcouru, tous les postes montreront un drapeau vert.

**13.4.6** – Tous les tours effectués pendant l'intervention du Pace Car seront considérés comme tours de course.

**13.4.7** – Dans le cas où, pendant l'intervention du Pace Car, celui-ci serait obligé à s'arrêter, et avec lui les véhicules concurrents qui le suivent ceux-ci, doivent aussi s'arrêter par l'ordre qu'ils avaient avant l'arrêt. Après le démarrage du Pace Car les véhicules doivent le suivre dans le même ordre.

### **13.5 – Interruption de la course**

**13.5.1** – Si, pour des raisons de force majeure il est nécessaire d’interrompre la course, le Directeur de l’Epreuve (ou son adjoint) montrera un drapeau rouge dans la zone de départ et à partir de ce moment, les autres postes devront montrer un drapeau rouge fixe.

**13.5.2** – Après la signalisation effectuée, tous les pilotes devront, réduire leur vitesse et se diriger vers la grille de départ, vers la zone de parc fermé, ou vers les stands, d’accord les instructions des Commissaires.

**13.5.3** – Le procédé à suivre pour un nouveau départ varie en fonction du nombre de tours disputés ou du temps de course faite jusqu’à ce que le signal de fin de course fût donné:

#### **i) Moins de deux tours complets**

- le départ original sera considéré nul et sans effet ;
- le temps de course sera égal à celui initialement prévu, déduit, au minimum, de 30 minutes ;
- les véhicules devront se diriger vers le départ, regagnant leur position initiale sur la grille;
- le ravitaillement et l’assistance des véhicules pourront être effectués sur ce lieu, jusqu’au début du procédé de départ ;
- tous les procédés de départ prévus dans le point 13.2 seront répétés.

#### **ii) Plus de deux tours complets et moins de 22 Heures de course**

- la course sera considérée comme composée de deux « manches » ;
- le classement de la première manche, sera celui établi au dernier passage de la ligne d’arrivée, avant l’interruption ;
- la grille de départ pour la deuxième manche, sera définie en fonction du classement de la première manche ;
- seules les voitures ayant pris le départ initial et qui n’aient pas abandonné officiellement ou mises hors-course, auront droit à la 2<sup>ème</sup> manche ;
- quand l’heure de départ sera annoncée, les concurrents auront 15 minutes pour sortir des stands pour prendre sa place dans la grille de départ, art. 13.1
- quoiqu’il soit le temps entre les deux manches (neutralisation de la 1<sup>ère</sup> et départ de la 2<sup>ème</sup>), cette deuxième manche terminera 24 Heures après le début de l’épreuve ;
- tous les procédés de départ prévus dans le point 13.2 seront répétés.

#### **iii) Plus de 22 Heures de course**

- ce sera la responsabilité du Directeur d’épreuve, de définir les procédures à adopter, qui seront communiquées aux équipes, dès que possible ;
- Dans le cas où le Directeur de l’épreuve décide terminer l’épreuve la classification sera celle de l’avant dernière tour avant l’interruption.

### **13.6 – Arrêt dans le circuit**

**13.6.1-** Si un conducteur est obligé de s'arrêter dans le circuit, il devra se rassurer que sa voiture ne constitue un obstacle au dérouler de l'épreuve.

**13.6.2-** Au-delà de la zone des stands, seul le pilote avec les moyens transportés à bord, peut réparer la voiture. Toute infraction à cette règle entraînera une pénalité de 5 tours.

**13.6.3 –** Si la réparation de la voiture s'avère impossible dans le circuit, le pilote devra demander à l'organisation de la faire remorquer jusqu'à son stand, ce qui entraîne pour son équipe, une pénalité de 2 tours. La remorque d'une voiture peut être effectuée par un autre concurrent encore en course, et cela n'entraîne aucune pénalité pour les deux concurrents en cause.

**13.6.4 –** Dans le cas où pendant le remorquage par l'organisation, la voiture reprendrait les conditions de marche, la même sera libérée avant d'atteindre son stand, mais une pénalité de 2 tours est appliquée (Art. 13.6.3).

### **13.7 – Arrivée**

**13.7.1 -** L'arrivée sera signalée par un drapeau à damiers.

**13.7.2-** La course terminera au moment où, les 24 heures écoulées, une voiture passe sur la ligne d'arrivée.

**13.7.3 –** Les voitures seront classées selon le numéro de tours complets effectués, moins les éventuelles pénalités en tours. Pour départager celles qui ont le même numéro de tours complets, l'ordre du dernier passage de la ligne d'arrivée sera considéré.

**13.7.4 –** Le chronométrage sera arrêté pour tous les concurrents, **45 minutes** après la fin de la course.

**13.7.5 –** Les équipes, pour être considérées classées, devront accomplir cumulativement les suivants alinéas :

a) Franchir la ligne d'arrivée, pendant la période comprise entre la fin de la course et la clôture du chronométrage.

b) Parcourir le dernier tour de l'épreuve et passer la ligne d'arrivée avec les propres moyens du véhicule.

On considère « propres moyens » de la voiture, le moteur et ces accessoires, la transmission et les roues et non la remorque, ou la pousse par d'autres voitures où par le pilote, où n'importe quel autre impulse.

Le dernier tour d'un concurrent est celui qui se termine par son passage par la ligne de l'arrivée de l'épreuve.

Aucun remorque est autorisé dans les dernier 30 minutes de l'épreuve, soit effectués par l'organisation, soit par des concurrents.

L'unique exception considère valable est celle d'un petit pousse ou remorque (maximum 100 mètres) pour démarrer un moteur calé.

c) Avoir effectué un numéro de tours égal ou supérieur à 50% des tours effectués par l'équipe gagnante, moins les éventuelles pénalités en tours (remettant au numéro entier immédiatement inférieur dans le cas où celui serait un numéro impair).

**Les Concurrents à la Catégorie Promotion B**, seront classés, se, ils ont effectué un numéro de tours égal ou supérieur à 40 % des tours effectués par l'équipe gagnante, moins les éventuelles pénalités en tours (remettant au numéro entier immédiatement inférieur dans le cas où celui serait un numéro impair).

**13.7.6** – Une pénalité de 2 tours sera attribuée aux équipes qui pendant le dernier tour avant franchir la ligne d'arrivée :

- immobilisent leurs voitures à moins 2 km de l'arrivée (point signalé par une plaque) ;

**13.7.7** – Après l'arrivée, les concurrents doivent immédiatement diriger leurs voitures vers le Parc Fermé, sans effectuer des tours supplémentaires et en respectant les indications des Commissaires.

**13.7.8** – Toute voiture ayant terminé la course dans les conditions indiquées dans le numéro 12.7.5, et ne pouvant se rendre par ses propres moyens dans le Parc Fermé, sera remorquée par l'organisation, sans pénalité pour ce fait.

**13.7.9** – La sortie des stands sera fermée, lorsque le drapeau à damiers sera présenté à la fin de la course.

## **ARTICLE 14 – ECLAIRAGE DES VOITURES (Phares)**

**14.1** – L'équipement suivant doit être présent sur les voitures :

- Avant – Minimum deux phares en état de fonctionnement et comprenant veilleuses, feux de route et de croisement pour un Maximum de huit phares.
- Arrière – Deux feux rouges de Stop et deux feux orange de brouillard, à l'extérieur de la voiture, en état de marche, placés au point plus élevé, branchés en permanence.

**14.2** – Les voitures qui pendant l'épreuve se présentent avec des Phares éteints, seront obligées de s'arrêter dans son stand pour les réparer.

## **ARTICLE 15 – ASSISTANCE**

**15.1** – Chaque équipage aura à sa disposition un stand couvert (tente) de 3,75x4 mètres de dimension et un couloir de 3,75x12 mètres derrière le stand, destiné au stationnement d'une caravane ou autocaravane, d'un véhicule d'assistance, etc. Les véhicules des pilotes pourront être stationnés dans un local destiné par l'Organisation pour cet effet.

**15.2** – Chaque équipage ira recevoir un total de 13 accreditifs:

- 1 responsable d'équipage
- 4 invitées
- 8 assistants

Ces personnes seront les seules autorisées à rester devant le stand.

**15.3** – Pendant le déroulement des essais et de la course, chaque équipage sera responsable par le comportement de ses assistants et invités dans la zone frontière aux stands et, en particulier, dans la zone de ralentissement.

Toute infraction sera punie de la façon suivante:

	<b>Pénalisation</b>
1 <sup>ère</sup> infraction	1 Tour
2 <sup>ème</sup> infraction	2 Tours
3 <sup>ème</sup> infraction et suivantes (chacune)	3 Tours

**15.4** – La vitesse des véhicules dans la zone d'entrée et sortie des stands doit être très réduite (maximum de 20 km/h).

Toute infraction sera punie de la suivante façon :

	<b>Pénalisation</b>
1 <sup>ère</sup> infraction	1 Tour
2 <sup>ème</sup> infraction	2 Tours
3 <sup>ème</sup> infraction et suivantes (chacune)	3 Tours

**15.5** – Il est permis de communiquer entre le pilote et le stand à travers de téléphone ou radio. La fréquence radio ne pourra pas interférer avec le système de communication de l'organisation.

**15.6** – Hors de la zone des stands, seul le pilote, en utilisant les moyens à bord, pourra réparer le véhicule. Le non-respect de cette disposition entraînera une pénalisation de 5 tours.

## **ARTICLE 16 – LE CARBURANT**

**16.1** – Le ravitaillement pendant les essais et la course sera de la responsabilité des équipages concurrents, qui utiliseront leur propre combustible et le transporteront jusqu'au circuit.

**16.2** – Le ravitaillement sera effectué obligatoirement dans un local réservé à cet effet, distinct de la zone des stands et équipé des conditions de sécurité imposées par l'Organisation. Toutes infractions entraîneront une sanction, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'équipage.

**16.3** – L'accès a cet endroit sera autorisé, a 4 mécaniciens de d'équipage, identifiés para un gilet "refueling".

## ARTICLE 17 – RECAPITULATION DES PENALISATIONS

### 17.1 – Participation refusé

Article	
9.2	Retard pour les vérifications initiales (plus de 30 minutes)
9.5	Véhicule non conforme aux vérifications initiales
11.4	Ne pas compléter au moins un tour chronométré aux Essais Chronométrés

### 17.2 – Exclusion (Déclassification)

Article	
2.2	Circulation en sens contraire au sens à l'épreuve
3.8	Durée de la tour de conduite dépassée par plus d'une heure
3.10	Ne pas arrêter de contrôle dans la sortie de ligne des stands (3 <sup>ème</sup> infraction)
3.13	Non utilisation de casque ou combinaison de compétition
9.7	Absence d'une marque d'identification
9.8	Fraudes sur les marques d'identification
10.2	Infraction au régime du Parc Fermé
13.4.2	Dépassement pendant la permanence du Pace Car (*)
13.4.5	Dépassement avant la ligne d'arrivée, après intervention du Pace Car (*)
13.7.6	Arrêt au dernier tour à moins de 2000m de la ligne d'arrivée.
13.7.7	Ne pas entrer dans le Parc Fermé après l'épreuve.
16.2	Ravitaillement hors du local prévu

(\*) Pénalisation peut aller jusqu'à l'exclusion

### 17.3 – Pénalisations en tours

Article		Pénalisation
2.3 /2.4	Circulation en dehors de l'itinéraire	3 Tours (*)
3.6	Changement de pilotes hors du stand de l'équipage	1 Tour
3.8	Durée du temps maximum de conduite dépassée Par chaque 15 minute	1 Tour
3.10	Ne pas s'arrêter au contrôle de la sortie de la ligne des stands : <ul style="list-style-type: none"><li>• 1<sup>ère</sup> infraction</li><li>• 2<sup>ème</sup> infraction</li></ul>	1 Tours 5 Tours
7.6	Absence du bracelet d'identification : <ul style="list-style-type: none"><li>• 1<sup>ère</sup> infraction</li><li>• 2<sup>ème</sup> infraction</li><li>• 3<sup>ème</sup> infraction et suivantes – chacune</li></ul>	1 Tour 3 Tours 5 Tours
13.1.6	Assistance sur la grille de départ après plaque de 10 min.	1 Tour

13.2.6	Faux départ	1 Tour (*)
13.3.1 b)	Dépassement avec drapeaux jaunes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2<sup>ème</sup> infraction</li> <li>• 3<sup>ème</sup> Récidive - Chacune</li> </ul>	STOP and GO 1 Tour
13.6.2 / 15.6	Assistance extérieure hors des stands	5 Tours
13.6.3 / 13.6.4	Remorquage effectué par un véhicule de l'Organisation	2 Tours
15.3	Comportements incorrects des créanciers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>ère</sup> infraction</li> <li>• 2<sup>ème</sup> infraction</li> <li>• 3<sup>ème</sup> infraction et suivantes - chacune</li> </ul>	1 Tour 2 Tours 3 Tours
15.4	Excès de vitesse dans la zone des stands : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>ère</sup> infraction</li> <li>• 2<sup>ème</sup> infraction</li> <li>• 3<sup>ème</sup> infraction et suivantes - chacune</li> </ul>	1 Tour 2 Tours 3 Tours

(\*) Au minimum

#### **17.4 – Pénalisations en espèces**

Article		Amende
7.4	Absence ou mauvaise apposition d'un panneau ou de la plaque de course (par constat)	10 % du montant des droits d'engagement
7.4	Absence ou mauvaise apposition de deux panneaux et/ou plaques de course (par constat)	20 % du montant des droits d'engagement
7.5	Absence d'apposition des noms des pilotes et drapeau du pays (par constat)	10 % du montant des droits d'engagement
9.2	Retard aux vérifications initiales 1 – 15 minutes 16 – 30 minutes	150 € 250 €

#### **17.5 – Pénalisations à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs**

Article	
2.3 /2.4	Circulation hors de l'itinéraire, particulièrement en cas de récidive
3.14	Attitude déloyale, incorrecte ou frauduleuse

### **ARTICLE 18 – CLASSEMENT**

**18.1** – Les Equipages seront classés selon le numéro de tours complétées au circuit, aux quelles seront déduites les tours de pénalité.

Entre celles qui auront les mêmes tours la classification sera établie selon l'ordre de passage par la ligne d'arrivée.

**18.2** – Les Classements des Essais Chronométrés et de la Course seront affichés sur le Tableau d’Affichage, selon l’horaire prévu au Programme de l’Épreuve.

**18.3** – Le délai pour la présentation de réclamations sur ces classements, est de 30 minutes à partir du moment de leur affichage.

**18.4** – Le Classement général impliquera tous les véhicules classés, indépendamment du Groupe ou Catégorie respectifs.

## **ARTICLE 19 – RECLAMATIONS – APPELS**

Dans les termes décrits aux Chapitre XII et XIII du Code Sportif International.

## **ARTICLE 20 – PRIX**

### **20.1 – Liste de prix**

#### **20.1.1 – Classement général**

1 <sup>ère</sup> au 10 <sup>ème</sup>	Coupes
---------------------------------------	--------

#### **20.1.2 – Classement par Groupes**

1 <sup>ère</sup> au 3 <sup>ème</sup> Groupe T1	Coupes
1 <sup>ère</sup> au 3 <sup>ème</sup> Groupe T2	Coupes
1 <sup>ère</sup> au 3 <sup>ème</sup> Promotion A	Coupes
1 <sup>ère</sup> au 3 <sup>ème</sup> Promotion B	Coupes
1 <sup>ère</sup> au 3 <sup>ème</sup> Promotion C	Coupes
1 <sup>ère</sup> au 3 <sup>ème</sup> Promotion E	Coupes
1 <sup>ère</sup> Promotion E - Diesel	Coupe

Dans le cas où il y aura moins de 5 concurrents au départ, trophées seront remis à la 1<sup>ère</sup> classés de chaque catégorie.

**20.2** – La remise des prix se déroulera conformément au programme de l’épreuve.

**20.3** – Les Pilotes qui ne se présentent pas en personne pour recevoir les prix qui leur sont dus par son classement, n’auront plus droit à les recevoir, sans que cela entraîne des changements au classement des autres concurrents ou les prix qui leur son dus.

## **ARTICLE 21 – DIVERS**

**21.1** – Pour des raisons de sécurité, l'atterrissage de tout engin aérien est interdit dans les zones des parcs fermés, de départ, d'arrivée de l'épreuve et dans les zones d'assistance.

Pour les mêmes raisons, le survol des voitures des concurrents pendant la course est interdit, sans autorisation de l'organisation.

## **ARTICLE 22 – CONTRÔLES ANTIDOPAGE**

**22.1** – Les contrôles Antidopage, d'après leur règlement spécifique, seront effectués dans le « Centre de Saúde » de Fronteira.

## **ARTICLE 23 - SÉCURITE**

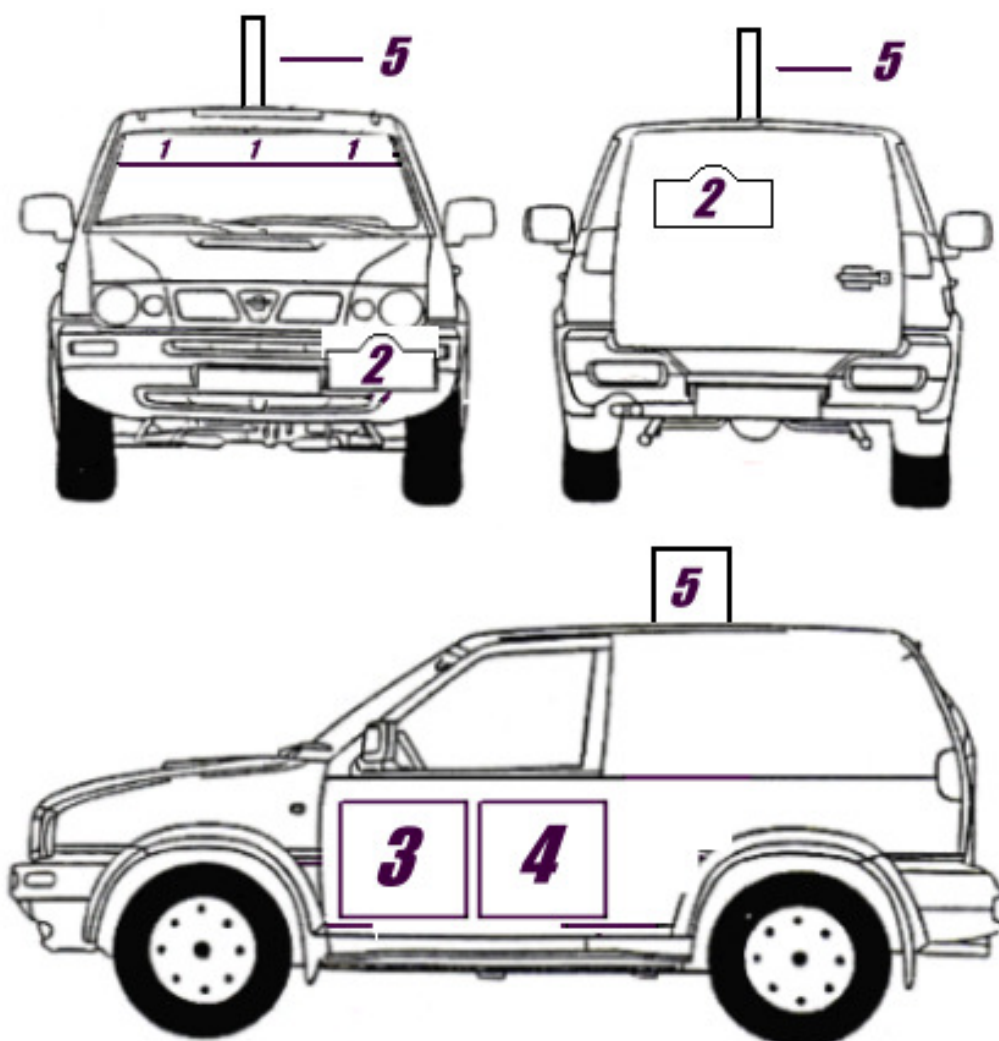
### **23.1 – Extincteur**

Il est obligatoire l'existence d'un extincteur d'au minimum 6 kg à l'intérieur de chaque stand. Ces extincteurs seront objectes d'une vérification technique.

### **23.2 – Numéro d'Urgence (SOS)**

Dans le cas d'accident, pour actionner les moyens de secours vous pouvez utiliser le numéro d'urgence (SOS) **+351 912 201 545**, qui est indiqué dans les bracelets d'identification des pilotes et dans un autocollant qui devra être placé dans le capot.

**ANNEXE 1**  
**Emplacement de la publicité**  
**(Article 5)**



- 1- Bande de pare-brise complète. Obligatoire
- 2- Deux plaques avec numéros de course placée obligatoirement à l'avant et à l'arrière de la voiture. Obligatoires.
- 3- Deux panneaux de 50x52cm avec numéros de course. Obligatoire.
- 4- Deux panneaux de 50x52cm avec publicité facultative.
- 5- Deux panneaux de 30x30cm avec numéros de course. Obligatoire.